# ARCINS - EN - MEDOC

# Le petit Arcinois

Bulletin Municipal n° 25

Décembre 2009

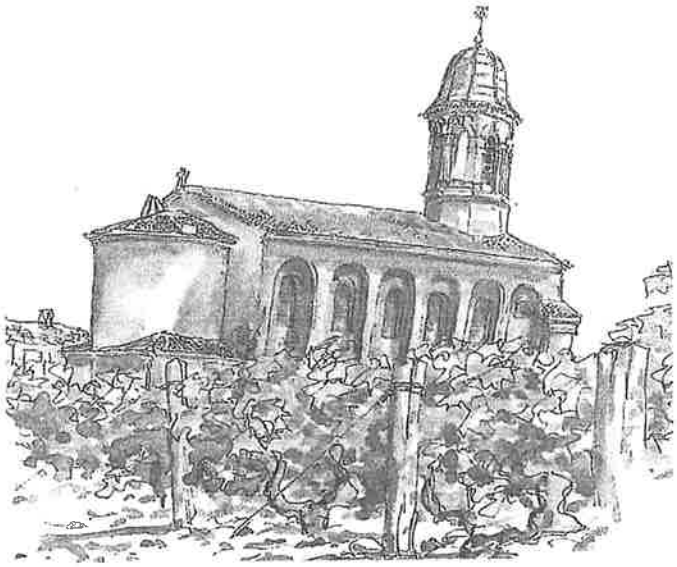

Arcinoises, Arcinois, chers amis,

La tradition m'invite à vous présenter les vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel, pour vous-mêmes, vos familles, vos proches, des vœux de renforcement des relations humaines que nous tissons au quotidien les uns envers les autres. J'y ajoute mes vœux de réussite dans vos activités et vos projets.

Je voudrais vous assurer de ma grande détermination, durant cette période difficile que nous traversons, à soutenir tout ceux qui s'investissent dans une démarche responsable et humaniste. Notre destinée dépend aussi de nous par un esprit solidaire et attentif au quotidien. N'attendons pas que l'effort vienne seulement de l'autre ou de la collectivité et ne sombrons pas dans le pessimisme exacerbé.

Voilà pourquoi j'ai placé au cœur du mandat que vous m'avez confié en 1995, 2001 et 2008, la solidarité, la qualité de vie, le développement durable et l'économie.

En 2010, il y aurait tant d'autres choses à espérer pour notre commune, pour la France, l'Europe et le Monde. Mais c'est surtout à chacun de vous, mes chers amis, par-delà vos âges, vos métiers, vos sensibilités et vos difficultés, que je souhaite vous adresser, au nom du Conseil Municipal, mes vœux les plus respectueux, les plus chaleureux et les plus sincères.

Bonnes fêtes de Noël - Bonnes fêtes de fin d'année

Rendez-vous le 10 Janvier 2010 pour les vœux de la municipalité

Le Maire, Claude Ganelon

# La Vie Communale

## Recensement : toute la population arcinoise sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février 2010

L'agent recenseur vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

En cas d'absence, vous pouvez déposer à la Mairie vos questionnaires sous enveloppes avant le 20 février 2010.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

## Cérémonie des vœux

Toute la population arcinoise est attendue à la salle polyvalente **le dimanche 10 janvier 2010 à partir de 16H** pour partager la galette des rois lors de la présentation des vœux 2010 par l'équipe municipale.
A cette occasion, une remise des prix pour récompenser l'illumination des maisons pendant les fêtes sera organisée.
C'est aussi l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux arrivants de la commune.

## Secrétariat de la Mairie

Les heures d'ouverture sont les suivants :

- Lundi – Mardi – Jeudi de 9H00 à 18H00
- Vendredi de 9H00 à 17H00

## Point lecture

**Ouvert à tous le vendredi de 10H à 11H30.** La bibliothèque est fermée pendant les congés scolaires.

**Le prêt de livres est entièrement gratuit.**

Remercions Madame BOQUET et Madame DESTREGUIL qui accueillent les enfants de l'école tous les vendredis matin et qui vous attendent si vous souhaitez emprunter des livres.
Remercions Dehbia BENOIT qui assure le renouvellement des livres en se rendant au point relais de la bibliothèque départementale à Lesparre Médoc.

## Débris de jardins

Ramassage le dernier mercredi de chaque mois (1m3 maximum pour les débris de jardin)
Au-delà de 1m3 (5 brouettes), il y a lieu de louer la remorque de la commune au prix de 15.24€ chaque voyage.

**Attention pas de ramassage des débris de jardin le mercredi 30 décembre 2009**

# MEMOSERVICES

***Pour toute urgence, les nuits, week-ends et jours fériés, composer le 15***

## Urgence

| | |
|---|---|
| Gendarmerie de Macau | **le 17** ou 05.57.88.61.40 |
| Gendarmerie de Castelnau | 05.57.88.60.40. |
| Sapeurs Pompiers | **le 18 ou le 112 depuis un portable** |
| SAMU | **le 15** |
| Centre Hospitalier Bordeaux | 05.56.79.56.79. |
| Centre anti-poison | 05.56.96.40.80. |
| Don du Sang | 0800 020 793 |

| **Les Médecins** | | | **Les Pharmacies** | |
|---|---|---|---|---|
| ***Cussac*** | *PARFONDRY* | *05.56.58.90.22.* | | |
| ***Lamarque*** | *DELANNAY* | *05.56.58.93.86.* | *MASSON* | *05.56.58.90.05.* |
| | *LAURENT* | *05.56.58.80.07.* | | |
| ***Listrac*** | *PERROT-GARRIGUES* | *05.56.58.03.25.* | *TEILLAGORRY* | *05.56.58.04.39.* |
| ***Margaux*** | *cabinet Médical* | *05.57.88.30.13.* | *BOSQ* | *05.57.88.30.14.* |
| | *ou* | 05.57.88.90.21 | *PUJOL* | *05.57.88.70.26.* |

***PERMANENCE DE SOINS*** *AU CENTRE MEDICAL DE MARGAUX*
***LE SOIR DE 20H A MINUIT***
*LE SAMEDI DE 12H A MINUIT*
***DIMANCHE ET JOURS FERIES DE 8H A MINUIT***
*TEL 05.57.88.91.10.*

***Numéros utiles***

***Mairie d'Arcins*** *05.56.58.93.90. /courriel : mairie.arcins@wanadoo.fr*
***Gaz de Bordeaux*** *05.56.79.41.00. (24/24, 7/7)*
***Véolia Eau*** *0811 902 903 (eau potable)*
***Nantaise des Eaux*** *0820 850 407(assainissement collectif)*
***Garages auto :*** ***ARCINS*** *GARAGE LIGNE 05.56.58.92.57.*
***LAMARQUE*** *Garage les 2 Rives 05.56.58.90.15.*
***Crèche « A Petits Pas » Le Pian Médoc*** 05.56.28.16.21.
***Crèche « Les Petits Bouchons » Ludon*** 05.56.58.85.53.
***Relais Assistantes Maternelles*** 06.16.74.52.02
Site internet de la CDC Medoc Estuaire : www.medoc-estuaire.fr

## Incinération – feu interdit

**Attention nous vous rappelons qu'il est formellement interdit d'incinérer des débris de jardin du 15 mars au 30 avril puis du 1 juillet au 30 septembre**

En dehors de ces périodes, vous avez une déclaration à remplir à la Mairie. L'incinération est faite sous votre entière responsabilité.

## Déchetterie de Cussac : horaires

**Hiver du 1er octobre au 31 mars :** du lundi au vendredi de 14H à 17H, le samedi de 8H à12H et de 14H à 17H, le dimanche de 8H à 12h

**Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre** : ouverture jusqu'à 19H au lieu de 17H

## Entretien de votre partie de caniveau ou de bas côté de route

Nous vous rappelons que vous êtes responsables de l'entretien de votre « devant de porte ». Chacun est tenu d'entretenir la portion de caniveaux ou de bas côté devant sa propriété

## Recensement des jeunes de 16 ans

Les jeunes de nationalité française, filles et garçons, doivent se faire recenser à la Mairie dans le mois qui suit la date anniversaire de leurs 16 ans, muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile afin d'être convoqué à la journée d'appel de préparation à la défense.

Une attestation de recensement sera remise au jeune. Cette attestation est indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis auto et moto…)

## Portage de repas à domicile

La municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale d'Arcins proposent un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées qui le désirent.

Ils vous sont livrés avant midi du lundi au vendredi au prix de 3.80 €.
Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la Mairie.

## Centre de loisirs de Soussans

Les inscriptions se font directement au centre de loisirs de Soussans au 05.57.88.55.82.(le mercredi) ou au 06.45.75.21.99. Les enfants sont accueillis de 7H30 à 18H30- Le tarif journalier pour un enfant est de 9.11€ (incluant repas, goûter, sortie).

## Bruits de voisinage

Afin de ne pas troubler le repos de votre entourage, veillez à respecter les heures suivantes pour vos travaux bruyants :

| | |
|---|---|
| Du lundi au vendredi | de 8H30 à 12H et de 14H30 à 19H30 |
| Le samedi | de 9H à 12H et de 15H00 à 19H00 |
| Le dimanche et jours fériés | de 10Hà 12H |

Si vous faites une soirée occasionnelle avec musique, avertissez vos voisins.

## Location salle polyvalente

Le tarif de la location pour les habitants de la commune est de 110€ ou 160€ avec le chauffage
Pour les demandeurs hors commune, le tarif est de 400€ ou 450€ avec chauffage.

**Seul peut bénéficier du tarif commune 110€ ou 160€ avec chauffage, la personne qui habite Arcins ainsi que ses enfants**. Tout autre lien de parenté ne permet pas d'obtenir le tarif des habitants de la commune.

# Réalisations 2009

- Peinture des boiseries extérieures des trois logements sociaux
- Plantation d'arbres à côté du terrain multisport
- L'aménagement du bourg jusqu'au carrefour de l'église

  coût 309 761€ TTC

  + 10 446.46€ TTC frais de maîtrise d'œuvre

  Soit **320 207.46 € TTC de dépenses**

  Travaux subventionnés pour 208 788€

  + 49 754 € de TVA récupérable en 2010

  **Soit 258 542 € de recettes**

- Pose de ralentisseurs sur les voies communales
- Travaux place du Puits commun : récupération d'eau de pluie, la place et le chemin sont aplanis : 5800.60 € TTC
- Effacement du réseau France Telecom du Restaurant Le lion d'Or jusqu'au carrefour de l'église : 10752.94 € TTC
- Mise en place de chauffages électriques (panneaux rayonnants) dans la salle au dessus de la Mairie 3228.53€ TTC car la chaudière gaz ne fonctionnait plus.
- Mise en place d'une nouvelle porte tubulaire sous le préau de la bibliothèque pour accéder à l'école suite à la dégradation de la précédente porte
- Achat de deux parcelles au lieu-dit Barail des Bœufs 1 ha 59 a 95 ca pour 3200 €
- Travaux de voirie sur le chemin Terre de Pont et réfection du virage rue de Tramont

# Prévisions 2010

- Eglise : pose d'une horloge mère tempora IV, elle va remplacer le matériel de commande situé à la sacristie pour 1470.08 € TTC. En effet, vous avez pu constater le dérèglement constant de l'horloge actuelle.
- Pose de deux candélabres entre le restaurant Le Lion d'Or et le carrefour de l'Eglise pour 5030 € TTC
- Pose d'un cumulus dans la classe des grands
- Pose d'une nouvelle persienne côté ouest du clocher
- Mise en place des glissières de sécurité au pont sncf et des panneaux de priorité
- Aménagement paysager suite aux travaux du bourg
- Modernisation de l'informatique de l'école, augmentation de la mémoire des ordinateurs de l'école

**En vertu de l'article R417-10 du code de la route, l'arrêt et le stationnement sur les trottoirs sont interdits sous peine d'amendes.**

# Badge d'accès à la déchetterie

**Il est à votre disposition à la Mairie et vous sera exigé à partir du 1/02/2010.**

**Vous trouverez ci-dessous les conditions d'attribution fixées par la Communauté de Communes.**

Médoc Estuaire
Communauté de communes

*ARCINS – ARSAC – CANTENAC – CUSSAC-FORT-MÉDOC – LABARDE – LAMARQUE*
*LUDON-MÉDOC – MACAU – MARGAUX –LE PIAN-MÉDOC – SOUSSANS*

## Badge d'accès déchetteries

Conditions de délivrance des badges :

- Pour les particuliers :
  - aux seuls résidents de la Communauté de Communes
  - sur présentation de la carte grise du ou des véhicule(s)
  - délivrance d'1 badge par véhicule
  - maximum de 2 badges par foyer

- Pour les professionnels :
  - aux seuls résidents de la Communauté de Communes
  - sur présentation de la carte grise du véhicule
  - maximum 1 badge par professionnel

Caractéristiques des véhicules autorisés sur les déchetteries :

- véhicules légers et intermédiaires (utilitaires, camping-car)
- dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) est inférieur à 3.5T

xxx

# ATTENTION

## INFOS COLLECTE DES DECHETS

Nous vous rappelons que les poches d'ordures ménagères **(sacs noirs)** doivent être déposées **uniquement** dans les bacs prévus à cet effet.

Si votre bac est trop petit :

- assurez-vous de bien trier **tous les emballages recyclables*** dans les sacs jaunes disponibles en mairie,
- si oui, contactez la mairie pour connaître les conditions d'attribution d'un bac plus grand.

Tous les cartons qui ne rentrent pas dans les sacs jaunes doivent être apportés en déchetterie**.

**MERCI**

* Emballages recyclables : cartonnettes, bouteilles et flacons plastiques, emballages en acier et aluminium, briques alimentaires, journaux et magazines.

** Les gros cartons encombrent les bennes des camions de collecte des sacs jaunes et gênent, au centre de tri, les postes de tri manuels et mécaniques prévus pour les petits emballages.

Depuis le 1er **janvier 2009**, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un **ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique** doit **déclarer** cet ouvrage ou son projet en mairie.

## Qu'est ce qu'un forage à usage domestique ?

Selon le décret n°2008-652 du 2 juillet 2008, il s'agit d'un puits ou forage destiné à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille, c'est-à-dire :

> les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes. ;
> en tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs.

## Pour les forages existants ?

Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 doivent être déclarés avant le 31 décembre 2009.

## Pour les nouveaux forages ?

Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1er janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux.

## Comment faire pour déclarer ?

La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire en ligne. Il faudra reprendre :

> les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement,
> les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée.

Ce formulaire devra être déposé à la mairie de la commune concernée.

---

© MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE • MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS • MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTREMER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

# PREVENTION DES CAMBRIOLAGES

## Vous êtes chez vous

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, et même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

## En cas de courte absence

### Protection des accès

- Fermez les volets et verrouillez les portes.
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée.
- Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio par exemple).
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillasson, pot de fleurs, boîte aux lettres). Déposez-les plutôt chez une personne de confiance.

## En cas de longue absence

### Protection des accès

- Fermez les volets et verrouillez-les. De temps en temps, faites-les ouvrir, si possible, par des voisins.
- Vérifiez la fiabilité des serrures et des verrous.

### Argent et valeurs

- Ne conservez pas à votre domicile d'importantes sommes d'argent.
- Répertoriez et photographiez bijoux, valeurs et objets d'art. Mettez-les en lieu sûr, ainsi que vos chéquiers et cartes bancaires (coffre-fort, banque, etc.).
- Evitez également les cachettes plutôt classiques comme la salle de bain et la chambre. Trouvez plutôt une cachette originale connu de vous seul.

### Courrier et téléphone

- Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin de conserver votre courrier ou à La Poste de le faire suivre (enveloppe de réexpédition).
- Ne laissez pas sur votre répondeur un message indiquant vos dates d'absence, ou transférez vos appels si vous le pouvez

**Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie : dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances », une tournée de surveillance sera alors mise en place.**

## Si vous avez été victime d'un cambriolage

- prévenez immédiatement le commissariat ou la gendarmerie du lieu de l'infraction en utilisant un autre appareil téléphonique que le vôtre (pour permettre aux policiers d'identifier le dernier numéro appelé en utilisant la touche bis).
- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre. Si pour des raisons particulières, les services de police ne peuvent se déplacer immédiatement, vous devez mémoriser ce que vous avez trouvé, les endroits où vous vous êtes déplacé et le signaler aux fonctionnaires intervenants.
- avant l'arrivée de la police, interdisez l'accès des lieux à toutes personnes sauf cas de nécessité, afin de ne pas détruire traces et indices utiles au bon déroulement de l'enquête.

## Rencontre des anciens :

Repas offert par la municipalité aux plus de 65 ans.

Les anciens se réunissent toujours avec autant de plaisirs, un mardi sur deux à la salle des fêtes ou dans la salle des mariages. Le repas succulent est servi et réalisé par M. Barbier et son équipe. Toutes les associations de la commune participent à agrémenter ce repas.

## Comité des Fêtes

Cette année 2009 a été positive. Avec de petits moyens, nous avons organisé un carnaval, une fête foraine, un vide grenier, une bourse aux jouets et une bourse aux vêtements.

Egalement le comité des Fêtes offre tous les ans un jouet à tous les enfants non scolarisés de 1 jour à 3 ans.

Le nouveau bureau a été élu le 16 novembre dernier avec de nouveaux bénévoles.

| | |
|---|---|
| Président | Yves AMBROSINO |
| Président Adjoint | Jean-Claude POUX |
| Vice-Président | Eric KIFFER |
| Trésorière | Cathy QUIFILLE |
| Trésorier Adjoint | Philippe DOUAT |
| Secrétaire | Gérard LEDUC-BRONNE |
| Secrétaire Adjointe | Ghislaine LALANDE |

Les membres du Comité des Fêtes et le bureau vous donnent rendez-vous en 2010 pour nous soutenir et pour organiser de nouvelles manifestations.
Nous vous souhaitons une bonne année.

Le Président

# Nécrologie

Le Maire et le Conseil Municipal ont une pensée émue pour René LASSERE qui fût conseiller municipal avec M. LASSAUGUETTE avant 1995.
Ensuite il devient très actif auprès de M. Yves Ambrosino au sein du Comité des Fêtes.
Nous rendons hommage à René pour son dévouement pour Arcins.

Le comité des Fêtes a toujours une pensée pour notre camarade René qui s'est investi et a su donné de son temps et de bonnes idées pour que les manifestations soient toujours réussies.
Le comité des Fêtes le regrette beaucoup et lui rend hommage pour tout ce travail en tant que bénévole.

PRODUCE OF FRANCE

# GRAND VIN DU MÉDOC

IN VINO VERITAS

# CHATEAU LE BEYAN

Haut-Médoc

Appellation Haut-Médoc Contrôlée

1997

12% vol. 75 cl

CH. BARBOT ET FILS

PROPRIÉTAIRES À ARCINS - MÉDOC - GIRONDE

MIS EN BOUTEILLE À LA PROPRIÉTÉ L. 05.97.HM.

GRAPHIC SYSTEM - 05 56 79 24 82

Médaille de Bronze Paris 1999

OU № 98002 Millésime 1997

MÉDAILLE DE BRONZE PARIS 1999

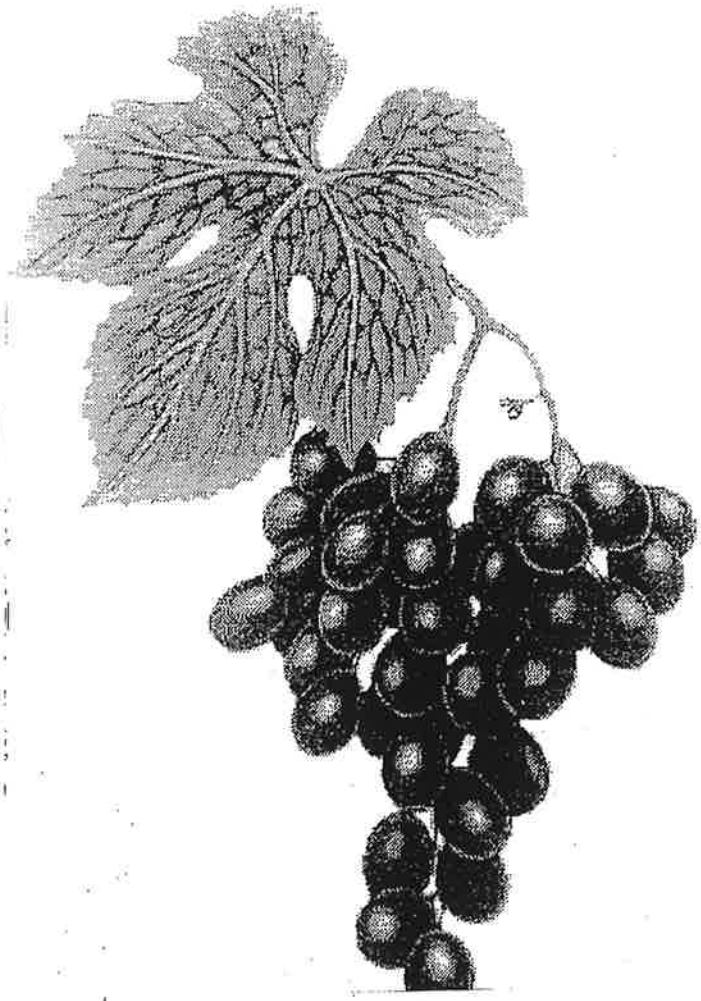


ELEC KWEK

ELECTRICITE

PLATRERIE

REVETEMENTS

N'GORAN *Kouakou S*

Port. 06 16 65 26 74


MIS EN BOUTEILLE AU CHATEAU

CRU BOURGEOIS

# *Château Barreyres*

1990

HAUT-MÉDOC

APPELLATION HAUT-MÉDOC CONTROLÉE

12.5 % vol. Société Civile du Château Barreyres Propriétaire à Arcins - Gironde

PRODUCE OF FRANCE


**PLAQ & LEC**

40, cours de Verdun - 33000 BORDEAUX

Tél. 06 16 65 26 74 - 06 98 74 26 54

N° Siret : 513 006 619 00011

Code APE 4331 Z

AVIVA

**Stéphane ITEY**

Chargé Clientèle

3, rue du Bourg - 33460 ARCINS

Tél. 05 57 22 68 18 - 06 48 05 86 69

E-mail : lagarde@aviva-assurances.com

N° ORIAS : 07009523 - 07009524

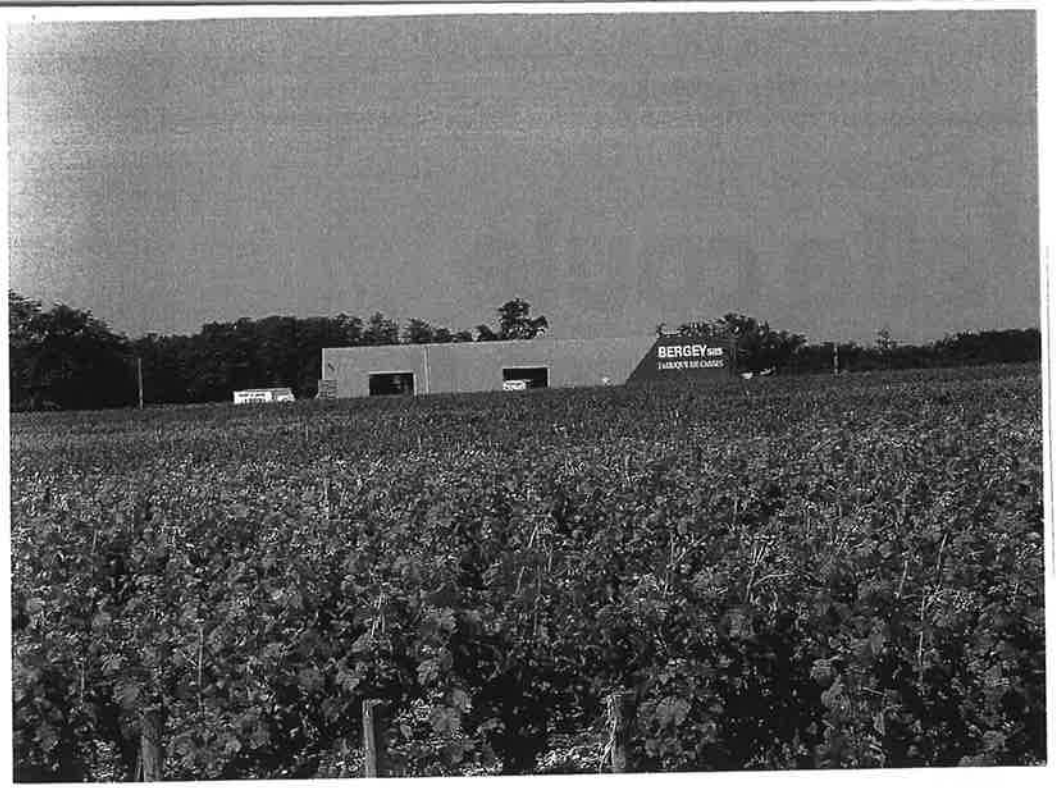


Société BERGEY
Fabrique de caisses
Cagnac à ARCINS

05.57.88.30.64.

**S.N.C.E.G.**

**Travaux de mise en bouteilles à façon**

**3 Opérations**

**Rincé / Tiré / Bouché**

**Tél. 05 56 58 06 06**

**sneeg@aol.com**

Restaurant Le Lion D'Or — Le Bourg
M. et Mme BARBIER — 05.56.58.96.79

**Entreprise de Maçonnerie**

**REIMONDEZ JM**
**32 route du Port 33460 ARCINS**
**Tél. 05.56.58.92.04.**

**Entreprise de Maçonnerie**

**BERNARDINI**
**S.a**

33460 Arcins
**Tél. Bureau** 05.56.58.99.64.
Maçonnerie - Béton Armé
Rénovation - T.P. Démolition
RAVALEMENT PIERRE DE TAILLE

3 route de Pauillac
BP10

S.A.R.L.
**VITI FRANCE TRAVAUX**

**L'ESPRIT DU TRAVAIL BIEN FAIT**

**Tous travaux de la vigne :**

- Vendanges mécaniques
- Trous de complantation avec tarière mécanique
- Taille et tombée de fils
- Mise en place des piquets et fils de fer
- Contrat prix fait à l'année
- Risque des travaux assuré
- Devis gratuit

S. GANELON
B.P. n° 5 - 33460 ARCINS
☎ 05 56 58 95 74
Fax : 05 57 88 50 65

**RESTAURANT PIZZERIA**
*Dolce Vita*

Lieu-dit Cagnac - 33460 ARCINS
**Tél. 05 57 88 99 98**

*SARL TRANSPORTS BERNARDINI*

33460 ARCINS
Tél 05 56 87 11 30
Fax 05 56.75.41.36

Menuiseries JUSTE
33460 ARCINS
Tél. 05.56.58.92.54

***Nous renouvelons nos remerciements à Messieurs Barbot et Fils pour avoir fleuri notre commune.***

Garage Bruno LIGNE
33460 ARCINS
Tél. 05.56.58.92.57

PRODUCE OF FRANCE

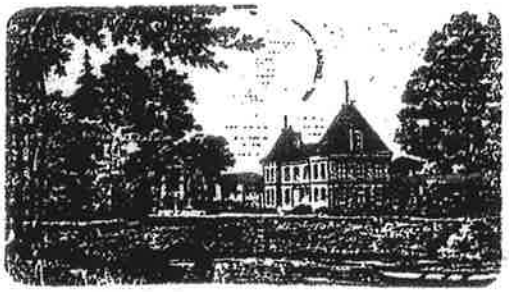

1993

CHATEAU D'ARCINS

HAUT-MÉDOC

APPELLATION HAUT-MÉDOC CONTRÔLÉE

CRU BOURGEOIS

Sté CIVILE DU CHATEAU D'ARCINS, PROPRIÉTAIRE A ARCINS - GIRONDE

MIS EN BOUTEILLE AU CHATEAU

12 % vol. 75 cl

1992

Château
Tour Bellegrave

GRAND VIN

HAUT-MEDOC

APPELLATION HAUT-MÉDOC CONTRÔLÉE

CRU ARTISAN

75cl

GUY PINET

PRODUCE OF FRANCE

*Propriétaire à Arcins par Margaux 33460 France*

12 % vol.

CRU BOURGEOIS

CHATEAU

Tour-du-Roc

HAUT-MÉDOC

Appellation Haut-Médoc contrôlée

1993

MIS EN BOUTEILLE AU CHATEAU

12,5% vol.

E.A.R.L. Tour du Roc
ARCINS (33460) FRANCE

750 ml

PRODUCE OF FRANCE

C'était le …

# Mois du marais à Arcins le 23 Mai 2009

Chemin communal du marais

Grande passe avec son Observatoire

## Lieu : rendez-vous au parking (fléchage depuis le bourg), à partir de 9h30.

Promenade à la découverte de la Faune et de la Flore dans les Marais.

Les chasseurs vous invitent à visiter leur installation de tonnes à canards.

Visite des cabanes de pêche au bord de la Gironde.

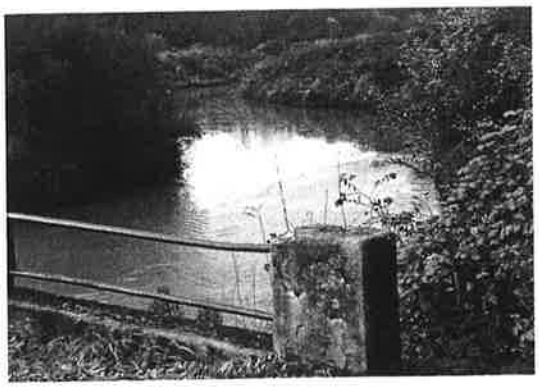

Rencontre avec le technicien aux portes à flot.
Explications sur le fonctionnement des ouvrages hydrauliques.

Port d'Arcins

Exposition de véhicules de collection au port d'Arcins.

Possibilité de se restaurer sur place en sandwichs et boissons.